

<https://www.rts.ch/info/regions/geneve/10888707-les-genevois-votent-pour-un-developpement-maitrise-de-l-aeroport-.html>

Les Genevois votent pour un développement maîtrisé de l'aéroport



Les Genevois ont accepté dimanche l'initiative pour contenir le développement de l'aéroport et plaident en masse pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires. L'expérimentation animale, quant à elle, ne sera pas davantage contrôlée. Huit objets étaient soumis au vote dimanche. Parmi elles figuraient trois initiatives cantonales. Deux d'entre elles ont passé la rampe. Le taux de participation s'est élevé à 36,82%, indique la Chancellerie. L'initiative populaire "Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève - Reprenons en main notre aéroport" a été acceptée à 56,27%. Le texte exigeait du gouvernement genevois qu'il prenne "toutes les mesures adéquates pour limiter les nuisances dues au trafic aérien." Le contre-projet de la droite parlementaire qui lui était opposé a lui été refusé par 54,15% des votants.

Pour la vice-présidente des Verts Lisa Mazzone, ce succès s'explique par une alliance entre riverains et associations environnementales. "Cet aéroport est important pour notre territoire, mais son développement ne doit pas se faire au détriment de ce même territoire", a réagi la nouvelle élue fédérale au Conseil des Etats. "Il faut placer une mission claire, celle de la limitation des nuisances". "Quand il y a une conjonction entre les intérêts personnels des riverains et des propriétaires d'un côté, et la sensibilité croissante de la population pour les questions d'environnement de l'autre, un tel résultat n'est pas une surprise", analyse pour sa part la responsable politique à la [Chambre de commerce et d'industrie genevoise](#) PLR [Nathalie Hardyn](#).

Pour le conseiller d'Etat en charge des infrastructures PDC Serge Dal Busco, cette initiative ne changera "probablement pas grand chose" sur le fond, car l'aéroport est soumis avant tout à une législation qui est fédérale.

L'initiative populaire "Construisons des logements pour toutes et tous: Une priorité en période de pénurie!" a elle aussi passé la rampe, mais de justesse (50,40%). Le texte de la gauche demandait qu'en période de pénurie de logements, le recours à la zone de développement soit rendu obligatoire en cas de déclassement. Selon les initiants, le but de ce texte était non seulement de lutter contre la spéculation, mais aussi de favoriser des loyers abordables. L'initiative populaire "Pour un meilleur contrôle de l'expérimentation animale" n'a pas convaincu, puisqu'elle a été refusée par 64,42% des voix. Lancée par la Ligue contre la vivisection, elle proposait de créer une commission indépendante afin de mieux contrôler l'expérimentation animale. Le comité d'initiative voulait "bloquer les mauvais projets d'expérimentation animale", sans entraver la recherche. Proposée par le PDC, cette modification constitutionnelle a été acceptée par 89,41% des votants. Elle avait déjà été acceptée par l'ensemble du Grand Conseil, au nom de la santé publique et de l'environnement. La nouvelle disposition, soutenue par le gouvernement, prévoit que l'Etat encourage le développement de méthodes alternatives permettant de limiter l'usage de ces

produits, notamment par un soutien économique ou technique. Les résultats portant sur une modification des limites de zones au Grand-Saconnex et au Petit-Saconnex sont si serrés que la Chancellerie d'Etat a demandé un recomptage. Les résultats définitifs ne seront connus que lundi. Lors du premier décompte, le développement du site du Pré-du-Stand, au Grand-Saconnex, a été accepté à 50,01%, avec un écart de seulement 15 voix. Combattu en référendum, le déclassement de 12 hectares de zone agricole doit permettre la construction d'un complexe sportif et de bureaux. La création de ce nouveau pôle de football libérerait des terrains d'entraînement proches de Balexert, à Vernier, sur lesquels serait construit un nouveau cycle d'orientation. Le futur établissement doit remplacer celui du Renard à Vernier, vétuste, et qui laisserait sa place à des logements. Le changement de zone proposé au Petit-Saconnex, lui, a basculé dans le camp du "non" à 50,06%, soit 114 voix d'écart. En bordure de la place historique du Petit-Saconnex, une zone actuellement classée en "4B" (zone rurale destinée principalement aux maisons d'habitation et applicable aux villages et aux hameaux de la campagne genevoise) devait être transformée en zone de développement 3 pour que des immeubles représentant environ 200 logements puissent être construits.